



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 21 Janvier 2015**

Date de la convocation 12 Janvier 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, M.SEGURA René,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRÉ Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.ALEIX Bertrand à M.COSTE Bernard,  M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,  Mme PASSIEUX Marie à M.BRUN Olivier,  M.REVEL Claude à M.BARDEAU Francis,  Mme ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande,  Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador.</p>

**Objet : Service Petite Enfance – Etablissement Multi Accueil Collectif « La Farandole » et Etablissement Multi Accueil Collectif et Familial « La Ritournelle » - Approbation d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I)**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de son fonctionnement, le service petite enfance peut être amené à accueillir des enfants nécessitant des soins particuliers. Ces soins peuvent être réguliers (administration d'un traitement quotidien). Ils peuvent également être en lien avec un risque médical particulier d'un enfant (exemple : allergie alimentaire, diabète, épilepsie, ...)

Pour ces enfants, afin d'assurer leur sécurité, mais aussi d'aider le personnel dans leur accueil au quotidien ou en cas d'intervention en urgence, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le PAI tel que joint en pièce annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) joint en annexe et relatif au fonctionnement de l'Etablissement Multi Accueil Collectif « La Farandole » et de l'Etablissement Multi Accueil Collectif et Familial « La Ritournelle »

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20150127-2015-01-21-05-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2015  
Date de réception préfecture : 27/01/2015